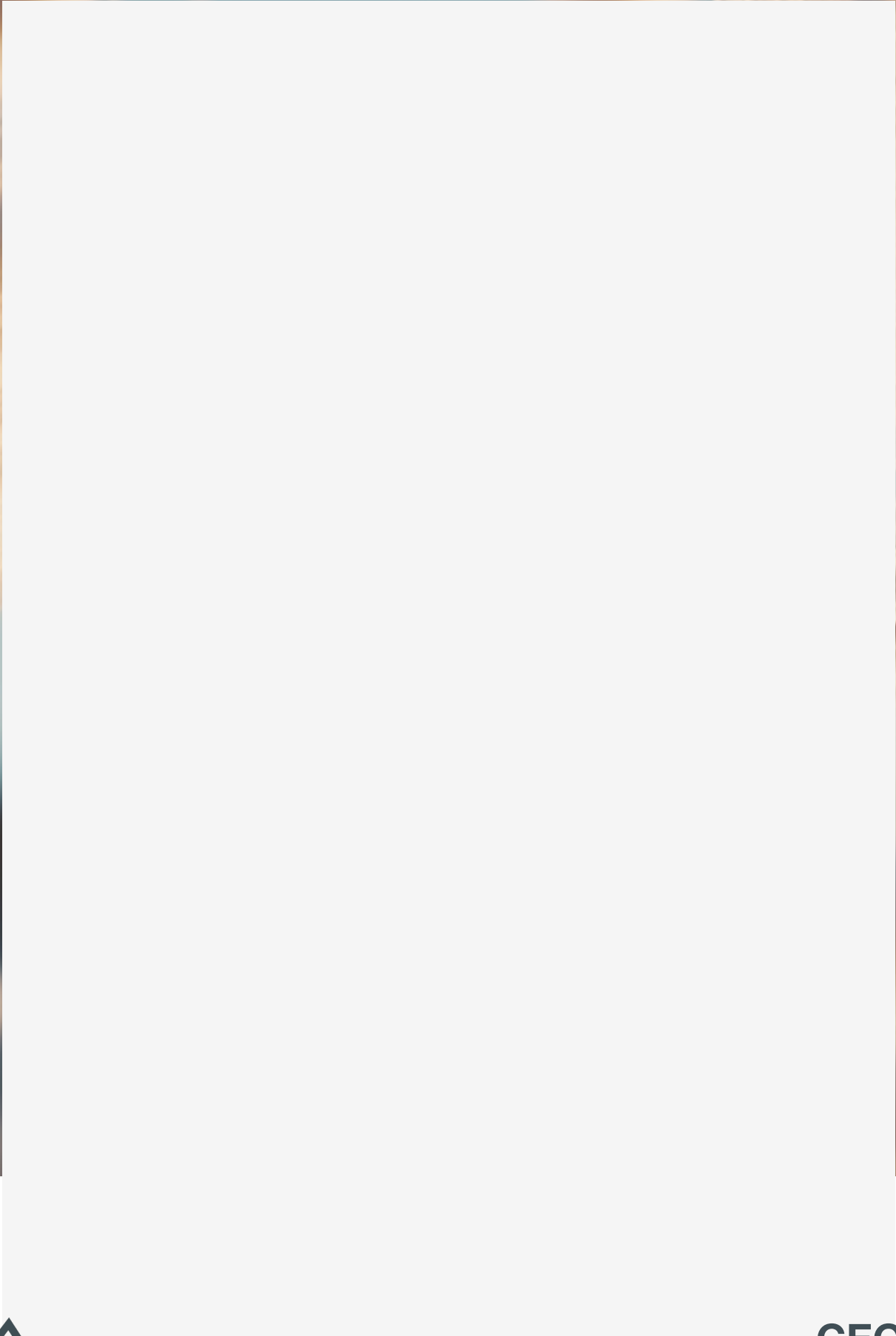


AVIS DE DÉCÈS



ÉCRIENNES, JENLAIN, VALENCIENNES

" Au seuil de sa maison, Notre Père t'attend "

Madame Hélène POSAK-IHUEL, son épouse ;
Marc POSAK et Dominique DAUPHIN,
Isabelle DUCAMP-POSAK,
Sophie POSAK et Lionel GABAUD,
Guillaume POSAK et Sophie ANSART,
Eric et Myriam POSAK-BILLET,
Anne et Frédéric DELATTE-POSAK,
ses enfants ;

Elena LALOE et ses enfants,

Charles, Alice et Rémi, Théophile et Adeline, Thibault et Anne-Charlotte, Diane, Edouard et Emily, Charlotte, Joseph et Christèle, Marie et Sébastien, Arthur et Maud, Justine et Laurent, Camille, Clément, Colin, Rémy, Grégoire, Eléonore, Clotilde,
ses petits-enfants ;

Léonard, Elise, Juliette, Margaux, Jeanne, Emmanuelle,
Merlin, Alrune, Ethan, Hortense, Margaux,
ses arrière-petits-enfants ;

Geneviève (+) et James (+) VINCENT-POSAK,
Pierre et Denise IHUEL,
ses soeurs, beaux-frères et belle-soeur ;

Jean Pierre IHUEL, ses enfants et Dominique DIOT,
François et Fabienne IHUEL-BONNIN,
Christian IHUEL et ses enfants,
Benoît et Geneviève IHUEL-PIGNON et leurs enfants,
Claudine VINCENT et ses enfants,
Martine et Michel LENARSIC-VINCENT et leurs enfants,
Jean Paul et Catherine VINCENT-VIRY et leurs enfants,
ses neveux et nièces ;

Les familles polonaises POSAK et TOPOLSKI,

Charlotte et Alexis, Clara et Stanislas, Agathe, Alice,

le docteur Grégory PAMART,
Laurent, Christèle et Audrey, ses infirmiers,

ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Stanislas Michel POSAK



survenu à Jenlain, le samedi 21 août 2021,
à l'âge de 92 ans.

Les funérailles religieuses seront célébrées le jeudi 26 août 2021, à 15 heures, en l'église Saint-Géry de Valenciennes (59), suivies de l'inhumation au cimetière d'Écriennes dans la sépulture de famille.

Réunion à l'église dès 14 h 45.
L'offrande tiendra lieu de condoléances.

Pas de plaques, s'il vous plaît.

Dans l'attente de ses funérailles, Monsieur Stanislas Michel POSAK repose à la maison funéraire 16, boulevard Saly à Valenciennes.

La famille recevra de 16 heures à 19 heures.

Le port du masque est obligatoire.

Cet avis tient lieu de faire-part.